



Heritage/succession droit du conjoint survivant

Par **Kiko01**, le **17/03/2015** à **08:18**

Bonjour, rnrnMon père est décédé il y a 1 mois. Il a eu deux fils d'un premier mariage (divorce), une fille d'un deuxième mariage (veuf) et s'est remarié 7 mois avant de mourir d'un cancer du pancréas. rnrnLe régime de son dernier mariage est la séparation de bien avec société d'aquêts (La société d'aquêts est vide). rnrnMes demi-frères et moi nous entendons parfaitement en tout. rnrnLa succession est composée d'une maison rnrnD'un bateau rnrnD'une voiture rnrnÉtant donné le caractère très récent du remariage et en l'absence de testament je souhaiterais vous poser la question suivante: rnrn- il semble clair que nous disposerons tous d'un quart de la totalité de la succession (maison / bateau / voiture / meubles meublants) rnrnNous allons créer un compte indivis afin d'y transférer le fruit de la vente du bateau des meubles et de la voiture. rnrnCependant qu'en est-il des biblots, livres et vêtements contenus dans la maison, objets en possession de notre père depuis 40 ans, avec lesquels nous avons été élevés, objets auxquels nous attachons donc beaucoup d'importance. rnrnIl nous semble naturel qu'ils nous reviennent or notre belle mère revendique également le quart du contenu de la maison (je ne parle ici que de biblots et affaires personnelles, pas de meubles meublants). rnrnUne précision, ces objets ont été acquis lors du mariage de mes parents (deuxième mariage de mon père, pour information ma mère est décédée depuis 20 ans). rnrnUne autre précision, notre belle mère a déménagé tous ses meubles un mois avant le décès de son mari pour les remettre dans son appartement, appartement dans lequel elle a choisi de vivre. rnrnExiste-t-il un cadre juridique? rnrnNous nous efforçons de respecter la volonté de notre père en maintenant une relation de confiance et de transparence avec notre belle mère. Cependant nous ne sommes pas d'accord sur le sujet des objets. rnrnJe vous sais gré de bien vouloir m'aider sur ce sujet. rnrnEn vous remerciant par avance, rnrnBien cordialement rnrnKiko01